

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 22 janvier 2016 portant changement d'appellation  
de la compagnie de gendarmerie départementale de Vire (Calvados)**

NOR : INTJ1602066A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La compagnie de gendarmerie départementale de Vire prend l'appellation de compagnie de gendarmerie départementale de Vire-Normandie à compter du 25 janvier 2016. Son organisation est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Le commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Vire-Normandie, ainsi que ses adjoints, exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
<b>Vire</b>	<b>PSIG Vire</b> <b>BR Vire</b> BT Vire BT Saint-Sever-Calvados BT Condé-en-Normandie BT Valdallière BT Aunay-sur-Odon BT Souleuvre-en-Bocage	
<b>Vire-Normandie</b>		<b>PSIG Vire-Normandie</b> <b>BR Vire-Normandie</b> BT Vire-Normandie BT Saint-Sever-Calvados BT Condé-en-Normandie BT Valdallière BT Aunay-sur-Odon BT Souleuvre-en-Bocage